

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS
DÉCISION DU MAIRE

N°19/2025

Objet : Demande de subvention au titre du Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs Franciliens

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7/2020 du 2 juin 2020 reçue en préfecture le 5 juin 2020 m'autorisant à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil l'attribution de subvention,

Vu l'appel à projet intitulé « Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs Franciliens »,

Considérant la volonté municipale de développer sa politique en matière de transition écologique, d'entretien, de rénovation, de réhabilitation et de mise aux normes des équipements et notamment sa politique sportive et ses équipements sportifs,

Considérant les axes et les priorités d'investissement de l'appel à projet « Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs Franciliens »,

Considérant le projet d'investissement proposé au financement de l'appel à projet « Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs Franciliens »,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'opération déposée d'un montant de travaux prévisionnel de 557 316.00 € hors taxe,

Article 2 : De demander une subvention pour l'opération suivante :
- Soutien Régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs Franciliens – Stade Lascombe

Article 3 : De solliciter un financement pour l'opération au montant de la subvention plafonnée soit une subvention potentielle d'un montant de **83 600.00 €**,

Article 4 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux	531 516.00 €	Région Ile de France	83 600.00 €
Equipements	25 800.00 €	Part commune	283 716.00 €
		DETR	150 000.00 €
		ANS	40 000.00 €
Total	557 316.00 €	Total	557 316.00 €

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à :
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Fait à Fleury-Mérogis, le 25 mars 2025

Le Maire
Olivier CORZANI

